

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis N° 46/20

Demande de crédit de 65'500.- TTC

En vue de l'organisation d'un défi citoyen pour le climat

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de :

Mme Stefania Nateri

Mr Karim Kellou (*absent la deuxième séance*)

Mr Sylvain Plescia

Mr Jean-Marc Bettems

Mme Marie van Leckwyck (Présidente)

s'est réunie à deux reprises les 6 et 13 février en vue d'examiner ce préavis.

La Commission remercie Mme Dominique-Ella Christin de lui avoir présenté ce projet et répondu longuement à ses questions.

Préambule

Au niveau de la stratégie énergétique communale, ce préavis s'inscrit dans l'objectif « *CO² neutre en 2050* » qui est engagement pris par la Confédération dans le cadre des accords de la COP 21.

Il s'agit pour la Commune, d'agir pour le climat à de nombreux niveaux: isolation des bâtiments, transports, biodiversité... L'implication des citoyens est déterminante.

Elle est soutenue par des subventions communales incitatives et maintenant par ce projet de défi citoyen.

La commission s'est posée les questions suivantes:

L'urgence climatique nécessite-t-elle de tels investissements communaux ?

Nous sommes d'avis que l'urgence climatique nécessite un engagement réel de la Commune et de la population pranginoise pour réduire notre empreinte carbone, corrélée à toutes les activités humaines.

Les émissions de gaz à effet de serre impactent le climat et de nombreux aspects de la vie sur terre, les mers se réchauffent, les glaciers fondent, le cycle de l'eau est altéré... avec les effets désastreux que l'on voit déjà sur la vie humaine.

Ce projet de défi climatique est-il un outil adapté pour favoriser la réduction de nos émissions carbone sur la Commune ?

Mme Dominique-Ella Christin nous a rapporté une vraie attente de la population avec des demandes de citoyens de Prangins de faire plus et plus vite face à l'urgence climatique. Notre région qui jouit d'un niveau économique élevé présente une signature carbone clairement plus élevée que la moyenne nationale. Un potentiel de changement est donc ouvert.

La Société Quantis accompagnera les participants avec des plans personnalisés selon les choix de chacun.

Les familles impliquées dans ce projet en parleront autour d'elles et d'autres pourraient aussi s'impliquer dans des changements.

La Commission émet le vœu que les personnes impliquées dans ce projet et qui le désirent puissent ensuite être formées comme « facilitateurs » de la transition.

Financement

Le reliquat des subventions destiné à favoriser la mise en œuvre de mesures en faveur du climat d'environ CHF 70'000.- résultant des années 2017 et 2018 pour les énergies renouvelable pourrait-il être utilisé à un autre poste ?

En début de législature, le Conseil a voté le préavis 04/16 intitulé « Mise en place d'une taxe et d'un fond communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables » Il s'agit d'une taxe affectée (0,7 ct par kWh) et le reliquat doit être utilisé pour un projet climat (*articles 2 et 8 des préavis 4.16 et 10.16*).

Le reliquat de 2017 et 2018 est proposé pour financer ce préavis soutenant l'engagement d'un grand nombre de familles dans cet objectif. Le résultat peut être important en terme de réduction de l'empreinte carbone dans la Commune.

Le montant couvre les prestations de la société Quantis. Les frais administratifs, de réception seront affectés aux comptes correspondants de la commune.

La Commission a établi un lien avec l'initiative de la Confédération (OFEV) intitulée « Conversations carbone » qui s'adresse à toute personne souhaitant réduire son empreinte carbone. Les résultats obtenus montrent que dans les deux à cinq ans, les participants divisent en moyenne leurs émissions par deux. A la demande de la Commission, Madame Christin va explorer les opportunités de participation financière de l'Etat à ce projet.

Les paramètres du projet

Le nombre de participants envisagé est-il réaliste ?

Peut-être ne trouvera-t-on pas les 200 participants pour ce projet. Si le nombre est moindre, certains frais s'en trouveront réduits (accompagnement individuel des familles).

S'il y avait plus de participants, aucun ne serait refusé mais des familles seraient regroupées pour le suivi, donc les coûts ne seraient pas majorés.

Le temps du défi est-il trop long ?

Il nous faudra le temps de choisir les changements, qui peuvent être différents selon les périodes de l'année (température dans la maison, vacances, etc.) et de les mettre en œuvre.

Quel profil de participants ? Le coach va-t-il apporter des connaissances nouvelles pour réduire notre impact ?

Pour certains participants, peut-être. Il va surtout nous aider à calculer là où un effort serait le plus efficace, dans les domaines où l'on est prêt à changer.

Avec les connaissances théoriques que l'on a, la question est comment aller de l'avant vers un nouveau mode de vie, vers lequel on devra de toute façon se diriger.

Beaucoup d'entre nous ont le désir de changer mais ce n'est pas facile !

Le coach va apporter son expertise et aider les participants au défi à trouver ce qui est le plus pertinent et prioritaire de changer pour un résultat significatif en fonction des décisions libres de chacun. Il va ensuite les soutenir pour atteindre au mieux les objectifs choisis.

La commission a souligné l'importance de ne pas culpabiliser ni imposer de changements, mais permettre à chacun de fixer les marges de progression pour lesquelles il a choisi de s'engager. Une émulation et un dynamisme de groupe est prévisible grâce à ce défi citoyen.

Quelle communication pour toucher divers profils de participants ? Comment encourager à rejoindre ce projet ?

La commission a souligné l'importance de la participation des jeunes et des enfants, en proposant par exemple une intervention au niveau de l'école. Il nous a paru aussi déterminant que des petites entreprises, des commerces, des individuels et des familles très diverses puissent participer.

La Commission émet le souhait que la Municipalité mandate la Commission Consultative Urbanisme, Mobilité, Environnement (CCUME) pour le suivi du projet.

En résumé

La Commission est unanimement d'avis de soutenir la proposition municipale d'utiliser le reliquat de CHF 65'500.- pour l'organisation et le déroulement du défi citoyen pour le climat. La dissolution de ce reliquat respecte les modalités des articles 2 et 8 des préavis 4/16 et 10/16 « Efficacité énergétique, énergies renouvelables ».

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Vu le préavis municipal No 46/20 concernant une demande de crédit de CHF 65'500.- TTC en vue de l'organisation d'un défi citoyen pour le climat

Vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Oùï les conclusions de la Commission chargée d'étudier cet objet,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'adopter le préavis 46/20 concernant une demande de crédit de CHF 65'500.- TTC en vue de l'organisation de ce défi citoyen pour le climat,
2. D'accorder un crédit de CHF 65'500.- TTC pour l'organisation de ce défi citoyen pour le climat,
3. De financer cette opération avec notre trésorerie courante
4. D'amortir ce montant en une fois par le biais du Fonds de réserve communal 9282.140 pour les projets d'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables

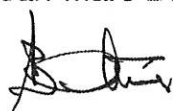
Stefania Nateri



Karim Kellou



Jean-Marc Bettems



Sylvain Plescia



Marie van Leckwyck (Présidente)

